

Procès-verbal de séance

Séance du 26 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six avril à 20h30, le conseil municipal, convoqué le 17 avril 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

<p>PRESENTS : Sabrine ARTERO, Laetitia BAILLY, Pauline BRACONNIER, Alain BRANTUS, Magali CHERRARED, Isabelle KIT, Alain LAMBERT, Ghislaine LANOIR, Vincent MOSSAZ, Philippe RAMAYE, Dominique REY, Maurice TRUCK Thomas WIART</p> <p>EXCUSES : Lydie DELMOTTE (<i>pouvoir à M. Truck</i>), Philippe GUICHARD (<i>pouvoir à D. Rey</i>)</p> <p>ABSENT :</p>	<p>Nombres de membres :</p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 13</p> <p>Votants : 15</p>
---	--

Magali Cherrared est nommée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 05 avril 2023, à l'unanimité.

Délibération n° 2023/04/30

Renouvellement des contrats d'assurance au 1^{er} janvier 2024

Assistance confiée au cabinet ASCORIA

Les contrats d'assurance souscrits en 2019 couvraient la période 2020/2023. Il convient donc cette année de consulter à nouveau pour la période à venir au 1^{er} janvier 2024.

Comme cela avait été le cas lors de la précédente consultation, la commune souhaite se faire assister dans cette démarche de mise en concurrence : audit, élaboration du cahier des charges, analyse et conclusion des nouveaux contrats.

Sont concernés les contrats d'assurance suivants :

- dommage aux biens et bris de machines
- flotte automobile et risques annexes (auto-mission)
- responsabilité civile
- protection juridique personne morale et personnes physiques
- risques statutaires

D'autres missions pourraient être envisagées : risques de prévoyance, Risk Cyber...

Le conseil municipal valide la proposition du cabinet ASCORIA, d'Aix les Bains (73), spécialisé dans le conseil en assurances. Le coût de cette prestation s'élève à 2.100€ hors taxes – 2.520€ TTC.

Unanimité

Délibération n° 2023/04/20

Transports scolaires vers le groupe scolaire intercommunal situé à Franclens : participation financière des communes aux déficits des lignes de transports scolaires de la Région AURA

Monsieur le Maire rappelle que les circuits de transports scolaires sont intégralement pris en charge par la Région Auvergne Rhône-Alpes lorsque ceux-ci respectent les règles définies par leur règlement. Ainsi, dès lors que les règles ne sont pas respectées (nombre d'enfants au 1^{er} arrêt, distance entre cet arrêt et l'école inférieure à 3 kilomètres...), les frais étaient jusqu'à ce jour payés par la Communauté de Communes Usse et Rhône, en sa qualité

d'Autorité Organisatrice de Second Rang. Or, depuis le 1^{er} janvier 2022, la CCUR ne souhaite plus prendre en charge ces déficits.

Il rappelle également que les enfants de la commune sont transportés jusqu'au Groupe scolaire intercommunal situé à Franclens.

Ainsi, une convention pluriannuelle de participation financière sera signée entre la commune et la CCUR, pour une entrée en application dès le 1^{er} janvier 2022.

Unanimité

Délibération n° 2023/04/21

Eclairage public. Mise en sécurité du réseau sur l'ensemble du territoire communal

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de rénovation du réseau d'éclairage public afin d'assurer une mise en sécurité des ouvrages. Selon les devis établis par Energie et Services de Seyssel pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Seyssel, le montant total des travaux s'élèverait à : 32.867,22€ hors taxes (11.179,54€ pour l'armoire 5A et 21.687,68€ pour celle 8A).

Le financement de ces travaux serait assuré de la façon suivante, sous réserve de la validation de la subvention de 30% par le SIESS :

Montant total HT = 32.867,22€ - Montant de la subvention = 7.385,07€

Reste à charge de la commune = 25.482,15€

Unanimité

Délibération n° 2023/04/26

Création de trottoirs dans la traversée du village – Validation du projet

Le Département de la Haute-Savoie a approuvé le projet établi par le bureau d'études Canel sur leur domaine (RD 168A – rue de Jaffay). Après quelques adaptations aux contraintes physiques du territoire (canalisations, évacuation des eaux de pluie...), le projet d'aménagements (trottoirs et places de stationnement) est finalisé sur la rue du Mont Blanc et la route de Lapechère. Quelques propriétaires riverains concernés par des régularisations foncières (emprise du projet sur leur tènement) ont été reçus en mairie et ont donné leur accord de principe.

Ce projet sera présenté dans sa globalité lors de la réunion publique du 10 mai prochain.

Unanimité

Délibération n° 2023/04/22

Voirie communale. Entretien – Campagne de PATA 2023

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'entretenir et de sécuriser les voies communales, comme chaque année. Après consultation d'entreprises locales susceptibles d'assurer cette prestation et analyse des devis présentés par la commission «travaux» réunie ce jour, le conseil municipal confie les travaux de voirie (campagne de Point A Temps Automatique) à la SAS SER SEMINE, de Chêne-en-Semine, pour un montant global hors taxes de seize mille deux cent soixante-cinq euro (16.265,00€).

Unanimité

Délibérations n° 2023/04/24 et n° 2023/04/25

Service de l'eau potable. Prix de vente de l'eau aux usagers et des prestations d'accès au réseau

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Mixte des Eaux de Bellefontaine Semine (SMEBS) augmente régulièrement son prix de vente de l'eau aux collectivités membres, hausse non répercutée systématiquement par la commune à ses usagers et ce depuis plusieurs années.

Or, la commune doit équilibrer son budget annexe de l'eau et le faire par le biais d'une subvention versée du budget principal doit rester exceptionnelle.

Il rappelle également qu'afin d'éviter des pertes importantes sur le réseau d'eau, celui-ci doit impérativement être entretenu et renouvelé, ce qui engendre des coûts de travaux conséquents.

De même, la consommation d'un foyer (2 adultes + 2 enfants) est estimée au niveau national à 120m³/an. A titre d'information, environ 75% des abonnés de Saint-Germain-sur-Rhône ont une consommation annuelle inférieure à 120m³, 8% une consommation comprise entre 121 et 140m³, 13% entre 141 et 200m³ et 4% supérieure à 200m³.

Enfin et peut-être surtout, face au changement climatique, le conseil municipal a souhaité mettre en place une tarification incitative visant à encourager la sobriété hydrique.

Aussi, après analyse de tous ces éléments et calcul d'une facture type, le conseil municipal décide de porter le prix de vente de l'eau à :

- 1,55€ le m³ pour toute consommation inférieure ou égale à 130m³
- 2,05€ le m³ pour toute consommation au-delà de 130m³
- 50€ pour la part fixe facturée annuellement aux abonnés

Cette mesure prendra effet au 1^{er} août 2023. Les factures à venir au 31 juillet 2023 comprendront les tarifs pratiqués actuellement.

Quant aux prestations d'accès au réseau, les tarifs mis en place en 2012 par la commune n'ont pas été actualisés, alors que le coût réel des travaux ont considérablement augmenté.

Aussi, les tarifs des prestations sont ajustés dès ce jour :

Demande de nouveau raccordement au réseau d'eau potable :

- forfait raccordement logement individuel : 2.500€
- forfait raccordement logement jumelé : 2.500€ x 2 = 5.000€
- forfait raccordement logement collectif (à partir de trois appartements) : 3.000€ + 150€ par compteur

Enregistrement d'un nouvel abonné : 25€

Frais d'ouverture / de fermeture, à la demande de l'abonné ou à l'initiative de la collectivité : 25€ la prestation

Déplacement d'un compteur à l'extérieur de la propriété :

- à la demande de l'abonné : 2.500€
- à l'initiative de la collectivité : gratuité pour l'abonné

Unanimité

Délibération n° 2023/04/23

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable pour l'année 2022 (RPQS)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPQS).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Une fiche synthétique de ce rapport pour l'année 2022 est annexée au présent procès-verbal et consultable en mairie.

En résumé, ce rapport est basé sur une population de 680 habitants, 311 compteurs et 14 km de réseau. Il en ressort une bonne qualité de l'eau distribuée par le Syndicat Mixte des Eaux de Bellefontaine Semine (SMEBS).

Un très bon rendement du réseau de distribution également : sur les 37.127m³ d'eau achetés, 34.863m³ ont été enregistrés consommés (94%) et 2.264m³ déclarés dans les pertes (6%).

Une facture d'eau type pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120m³/an) s'élève à 250€ : part fixe annuelle de 40€ + part proportionnelle de 176,40€ (120x1,47) + redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau) de 33,60€ (120x0,28). Soit un prix TTC au m3 de 2,08€.

Unanimité

Délibération n° 2023/04/28

Réseau d'eaux pluviales. Prestations d'accès au réseau - tarifs

Monsieur le Maire rappelle la nécessité :

- de disposer d'un outil permettant de recenser le réseau d'eaux pluviales existant sur le territoire communal
- d'imposer le raccordement de toutes les constructions au réseau public, sauf si la perméabilité du terrain le permet.

Le conseil municipal instaure dès ce jour les tarifs suivants :

Demande de nouveau raccordement au réseau d'eaux pluviales :

- forfait raccordement avec création d'un regard : 4.000€
- forfait raccordement sans création de regard, ou si regard déjà existant : 2.000€



Unanimité

Questions diverses et informations

- Adaptation aux changements climatiques. Sécheresse – Après avoir installé une cuve de stockage des eaux de pluie à proximité du local technique de «Cusinens», une opération est programmée sur la toiture de ce bâtiment : installation de cheneaux, nettoyage de la toiture. Travaux réalisés par la EURL Maroud, de Francens.
- Remise en état des canalisations d'eau potable à «Cernaz». Après une opération conséquente en 2022, il convient de finaliser la réfection de la colonne sur une longueur d'environ 15 mètres. Travaux confiés à l'entreprise Jean-François Borget, de Chêne-en-Semine, en liaison avec le SMEBS.
- Canopus Festival du 16 au 18 juin 2023. Les services de l'Etat viennent de donner leur accord sur l'organisation de cette manifestation. Par mesure de sécurité, la déchèterie sera fermée le samedi 17 juin. Les PASS pour assister aux concerts sont déjà en ligne. La commune ne manquera pas de communiquer sur ce week-end dans les prochaines semaines.
- Agorespace fermé au public en raison de nombreuses dégradations (tags, casse...) survenues ce dimanche 23 avril après-midi. Enquête en cours.
- Déclaration d'Utilité Publique. Le dossier a été transmis en Préfecture où il sera instruit par les services de l'Etat. Sans remarque particulière Monsieur le Préfet pourra décider d'ouvrir l'enquête et saisira le Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur, lequel sera en charge de l'enquête publique. Informations à venir.
- Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux. Monsieur David Bailleul sera en charge jusqu'à la fin de ce mandat d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local. Il pourra être saisi directement par les élus qui le souhaiteront.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 21h00

Le Maire,
Alain LAMBERT



La secrétaire de séance,
Magali CHERRARED

